

faut repousser. Par là même, ils autorisent les prêtres à se prononcer énergiquement en faveur de certains candidats et à mettre les gens en garde contre d'autres. Rien de plus clair. C'est ce que vous n'admettez point cependant. Mais la doctrine, que vous prêchez comme étant celle de l'Evangile, ne l'est pas le moins du monde ; loin de là, elle contredit formellement les enseignements de Jésus-Christ. Si votre doctrine était vraie, le troupeau du Seigneur se trouverait bien à la merci de loups ravissants, et ceux qui ont été chargés de veiller à la conservation de ce troupeau n'auraient pas la faculté de le défendre.

C'est donc à tort, et à grand tort, que vous avancez, à l'appui de votre manière d'envisager les choses, que *nombre de conciles et nombre d'évêques* ont défendu aux prêtres de surveiller et de diriger les élections. Je vous mets au défi de citer une seule autorité qui vaille, en faveur de vos dires.

Il est bien vrai que vous invoquez l'autorité de Mgr. de Rimouski ; mais les paroles du vénérable prélat n'ont pas la signification qu'il vous plaît de leur donner. Mgr. de Rimouski ne parle que des cas ordinaires où les candidats politiques, quoique différant d'opinion relativement à des questions d'un intérêt purement local et particulier, professent néanmoins le même respect et le même amour pour les principes qu'a toujours défendus l'Eglise. Il désire que son clergé ne se prononce alors ni contre l'un ni contre l'autre des candidats, vu que le débat n'intéresse aucunement la religion.

Cette doctrine est celle que tout le monde admet, mais n'est pas du tout celle que vous voudriez faire prévaloir, en la mettant à la charge d'un évêque. Elle en diffère essentiellement.

Il est pour le moins curieux de vous entendre faire grand bruit à propos de l'autorité doctrinale de Mgr. de Rimouski, dont vous travestissez gauchement les paroles, lorsque d'autre part vous refusez de recevoir les enseignements des Papes et des conciles généraux. Si Mgr. de Rimouski avait le malheur d'être ce que vous dites, c'est-à-dire de partager vos idées anti-chrétiennes, il ne serait plus une autorité, car toute autorité enseignante